

Conférence de presse du 30 août 2010

« Les entrepreneurs se mobilisent pour une assurance chômage sûre »

Seul l'exposé prononcé fait foi.

## **Il faut éviter à tout prix des hausses encore plus fortes des cotisations salariales**

***Otto Ineichen, Entrepreneur et conseiller national PLR. Les Libéraux-Radicaux***

Le 26 septembre 2010, nous voterons sur un projet important. C'est à nous, les entrepreneurs, de nous mobiliser afin que la population accepte la révision de l'assurance chômage !

La Suisse possède la meilleure assurance chômage du monde et elle est un des pays qui déploie le plus d'efforts pour intégrer les chômeurs, notamment grâce à l'excellente collaboration entre les entreprises et les institutions publiques. Le compromis trouvé témoigne de la vision à long terme des partenaires sociaux.

En cas de refus de la révision, les cotisations augmenteraient plus fortement, à savoir de 0,3 point supplémentaire pour les employeurs et les employés. Cela affaiblirait le pouvoir d'achat des travailleurs et la compétitivité des entreprises.

En cas d'acceptation, la hausse sera de 0,2 point et, en cas de refus, elle se montera à 0,5 point. Cette hausse supplémentaire arriverait au moment où l'économie commence à se remettre. Ce n'est pas le bon moment. Les entreprises verront déjà leurs charges s'alourdir l'année prochaine en raison du relèvement de la TVA, de 0,4 point, et de celui des cotisations aux allocations pertes de gain, de 0,2 point.

En plus de cette hausse de 0,5 point, la population verra aussi les primes d'assurance maladie augmenter. Les syndicats non plus ne peuvent vouloir une hausse plus forte des cotisations de l'assurance chômage.

L'argument des opposants, selon lequel les riches sont ménagés, est infondé. C'est même tout le contraire : les hauts revenus apportent une contribution décisive à la garantie de nos assurances sociales (AVS, par exemple). Ils paient même un pour-cent de solidarité. Les déclarations des syndicats, selon lesquelles le prélèvement de 2,2 % sur l'ensemble des revenus, sans restriction, résoudrait les problèmes financiers sont fausses. Conformément à leurs calculs, cela permettrait d'injecter 550 millions de francs supplémentaire dans l'assurance chômage. Ce n'est pas correct, car, dans cette éventualité, le pour-cent de solidarité tomberait. Les recettes supplémentaires ne seraient que de 380 millions de francs.

Certains critiquent la révision, estimant qu'elle prévoit des réductions de prestations inacceptables pour les jeunes. Cette critique n'est pas recevable. L'expérience a montré que les jeunes retrouvent un emploi quelques jours seulement après la fin du versement des indemnités journalières. Nous savons aussi que plus longtemps une personne reste hors du circuit, plus sa candidature perd de son attrait.

Enfin, le Parlement a donné beaucoup d'importance au perfectionnement des jeunes dans le troisième volet des mesures conjoncturelles. La Confédération assume ainsi 50 % des coûts de perfectionnement à concurrence de 5000 francs par dossier. Notre priorité doit être d'intégrer toutes les

personnes sur le marché du travail le plus vite possible et à long terme autant que possible. Nous devons être plus fermes avec les récalcitrants et les fainéants. J'attends des opposants qu'ils soutiennent ce projet équilibré au lieu de le combattre avec de faux arguments. Le projet Speranza développé par des entrepreneurs prouve que l'intégration des chômeurs nous tient à cœur. Pour toutes ces raisons, je m'engage en faveur de la révision de l'assurance chômage soumise au vote le 26 septembre 2010.